

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPET),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPET et des CAER-CAPET ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2025 nommant le jury du concours interne du CAPET et du CAER-CAPET section économie et gestion, option communication, organisation et gestion des ressources humaines, pour la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommées pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Nawal BENNADJI
Professeure certifiée

Académie de LILLE

Mme Karine BEVILACQUA
Professeure certifiée

Académie de GRENOBLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 avril 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

